



LE NAPHTALÈNE DANS L'AIR INTÉRIEUR

Le naphthalène appartient à la famille des hydrocarbures aromatiques polycycliques. Ces produits chimiques se retrouvent dans les combustibles fossiles et sont également des sous-produits de la combustion de la biomasse et des combustibles fossiles. Le naphthalène se présente généralement sous forme solide mais peut également être libéré à la température ambiante dans l'air intérieur sous forme de gaz. L'essentiel de l'exposition au naphthalène se fait par inhalation de l'air présent dans l'habitation ou d'autres bâtiments.

Dans l'environnement intérieur, le naphthalène est présent dans les produits de consommation et de bâtiment, comme les désodorisants, les peintures, les teintures, les revêtements de sol et les tapis ainsi que dans certains produits de lutte contre les organismes nuisibles (les boules ou les paillettes antimites). Le naphthalène peut être également rejeté par les sources de combustion présentes dans l'habitation, comme les poêles à bois et les foyers, et par la cuisson. Il peut également s'infiltrer dans l'habitation en provenance des gaz d'échappement des véhicules et des équipements à moteurs à essence présents dans des garages attenants. Il est également présent dans la fumée de cigarette.

Quels sont les effets du naphthalène sur la santé?

Il a été démontré que le naphthalène provoque des lésions tissulaires et le cancer dans les voies nasales et les poumons de rats et de souris exposés à de fortes concentrations lors d'études en laboratoire. Le naphthalène est considéré comme un cancérigène possible pour l'homme bien qu'il n'y ait pas suffisamment d'éléments probants pour conclure qu'il cause le cancer chez l'homme.

Chez les personnes sensibles, le naphthalène pourrait également provoquer la destruction anormale des globules rouges, une maladie connue sous le nom d'anémie hémolytique. Il s'agit de cas rares et ils sont généralement associés à l'ingestion accidentelle ou à une exposition suffisante à des boules antimites ou des tissus traités avec des boules antimites. Les personnes souffrant d'une maladie génétique entraînant un déficit d'une enzyme particulière qui protège les globules rouges du naphthalène (déficit en G6PD) sont particulièrement vulnérables. Cette maladie touche environ 5 % de la population mondiale. En outre, les nourrissons, présentant ou non ce déficit, pourraient développer l'anémie hémolytique s'ils sont exposés à des concentrations suffisamment élevées de naphthalène.

Les concentrations de naphthalène présentes dans la plupart des

habitations canadiennes sont en deçà de la valeur limite recommandée par la Ligne directrice sur la qualité de l'air intérieur résidentiel de Santé Canada, ce qui signifie que l'exposition à ces très faibles quantités de naphthalène n'affectera pas la santé. L'exposition au naphthalène devrait être contrôlée autant qu'il est raisonnablement possible de le faire, un échantillonnage de l'air intérieur n'étant ni réalisable ni recommandé dans la plupart des cas.

Comment pouvez-vous réduire les concentrations de naphthalène à l'intérieur?

En suivant ces mesures simples, vous réduirez non seulement les concentrations de naphthalène chez vous mais également ceux d'autres polluants, vous permettant ainsi d'améliorer la qualité de votre air intérieur:

- Interdisez aux gens de fumer chez vous.
- Entretenez correctement les poêles à bois et les foyers et assurez-vous qu'ils sont ventilés directement à l'extérieur.
- Entreposez correctement l'essence ou d'autres carburants; il serait préférable de ne pas entreposer de carburants chez vous.
- Entreposez correctement les produits antimites contenant du naphthalène (les boules et les paillettes antimites) et conservez-les toujours hors de la portée des enfants et des animaux qu'ils soient entreposés ou utilisés.
- Lisez l'étiquette des produits antimites contenant du naphthalène avant de les utiliser. Suivez attentivement le mode d'emploi.
- Avant d'utiliser un vêtement ou un tissu qui a été entreposé avec des boules antimites, aérez-le complètement à l'extérieur (de préférence en plein soleil) dans un endroit auquel les enfants et les animaux n'ont pas accès et lavez-le toujours avant de le porter.
- Entreposez les produits chimiques pouvant contenir du naphthalène (les peintures et les vernis, p. ex.) dans des contenants hermétiquement fermés, loin des aires occupées de la maison. Conservez toujours ces produits hors de la portée des enfants.
- Augmentez la ventilation en ouvrant les portes et les fenêtres et suivez le mode d'emploi figurant sur l'étiquette lorsque vous appliquez des peintures ou des vernis dans votre maison.
- Ne faites jamais fonctionner d'automobiles ou de moteurs à essence dans un garage attenant et assurez-vous que toutes les portes entre le garage et la maison sont bien scellées et fermées lorsque vous ne les utilisez pas.

Quels sont les concentrations de naphthalène recommandées par Santé Canada à l'intérieur?

La Ligne directrice sur la qualité de l'air intérieur résidentiel pour le naphthalène recommande une valeur limite maximale d'exposition prolongée en deçà de laquelle il n'y a pas d'effets nocifs de :

- Exposition à long terme : 0,0019 partie par million (0,010 mg/m³).

Les concentrations moyennes de naphthalène dans les habitations canadiennes se situent entre 0,0003 et 0,0063 mg/m³, donc sous la valeur recommandée de 0,010 mg/m³. Par conséquent, le naphthalène ne constitue pas une préoccupation pour la santé dans la plupart des habitations.

Que sont les Lignes directrices et les Documents de conseils sur la qualité de l'air intérieur résidentiel?

Les Lignes directrices sur la qualité de l'air intérieur résidentiel sont fondées sur un examen des meilleures données scientifiques disponibles. Elles constituent l'évaluation de Santé Canada des risques sanitaires posés par un contaminant de l'air intérieur. Elles résument les effets connus sur la santé, décrivent les sources et les concentrations intérieures, et fournissent un niveau d'exposition recommandé au-dessous duquel des effets sur la santé sont peu probables. Lorsque les données scientifiques disponibles ne permettent pas de calculer une limite d'exposition numérique, on établit un Document de conseils sur la qualité de l'air intérieur résidentiel, qui porte sur les mesures de réduction de l'exposition, plutôt qu'une Ligne directrice.

Les Lignes directrices et les Documents de conseils ne sont que des recommandations et ne constituent en aucun cas une norme à titre exécutoire. Ils servent de base scientifique aux mesures visant à diminuer le risque provenant des polluants intérieurs. Ceci pourrait comprendre l'élaboration de règlements ou de normes ou la production de documents de communication visant le grand public.

Comment en savoir davantage?

Les Lignes directrices sur la qualité de l'air intérieur résidentiel et les Documents de conseils de Santé Canada sont disponibles à : www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/air/in/res-in/index-fra.php ou en communiquant avec Santé Canada au : air@hc-sc.gc.ca.

Les exigences d'étiquetage et d'emballage des boules antimites

contenant du naphthalène peuvent être consultées à : <http://www.healthycanadians.gc.ca/recall-alert-rappel-avis/hc-sc/2012/13669a-fra.php>.

Pour toute question sur les Lignes directrices, les Documents de conseils, ou encore si vous souhaitez les utiliser dans le cadre de votre travail, veuillez contacter Santé Canada à : air@hc-sc.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2013

Cat. : H129-16/2012F
ISBN : 978-0-660-21577-8